Utiliser de manière autonome Telepac

Objectifs
Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télé-déclarations de demande d'aide PAC : • Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC

Enjeux
Aujourd'hui, l'objectif du ministère de l'agriculture est que les télé déclarations du dossier PAC (Telepac) remplacent les déclarations papier et deviennent le seul mode de déclaration existant. Ces déclarations sur internet (https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action) permettent notamment une sécurisation des procédures, une performance dans les déclarations et une diminution des coûts administratifs. La déclaration PAC reste un élément majeur de la gestion des entreprises agricoles. Aussi l'enjeu est de préparer les exploitant(e)s agricoles pour qu'ils puissent utiliser cet outil en toute autonomie. https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2015/Dossier-PAC-2015_TelePAC_presentation.pdf

Contenu
Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.
Présentation des nouveautés de la campagne 2016.
Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
Les principales fonctionnalités du logiciel.
Les différentes étapes de la saisie :
- Créer son compte
- Utiliser l'outil graphique et cartographique,
- Enregistrer des cultures,
- Réaliser la demande d'aide

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)

Tarifs
Adhérent 112€
Non adhérent 112€
Non agricole 112€
Eligibles VIVEA, une contribution de 28 euros vous est demandé.

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

05 mai 2021 09:00 - 17:00 (7hrs)	34000	Céline Mendes, Civam Bio 34 Elodie Roger, Civam Bio 34

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)